

Journalistes
PIGISTES

connaître

SES DROITS

pour mieux
les défendre

France Télévisions : antisindicalisme "équilibré"

« Vous bloquez les départs en vacances. » « Vous gagnez 3 000 € net par mois, c'est un gros salaire... » « Vous ne payez pas les billets SNCF, c'est un privilège. » « La vie des Français ne vous intéresse pas. » « Au moment de la réforme des retraites, allez-vous à nouveau empêcher les Français de partir en vacances à Noël ? » Florilège de « questions » posées le 18 octobre à un délégué de Sud-Rail sur le plateau de Franceinfo. Le SNJ-CGT de France Télévisions a dénoncé en commission déontologie le 28 novembre un « antisindicalisme primaire et le mépris pour le droit de grève ». La direction, elle, estime que « cette interview de vingt minutes est équilibrée quand on la regarde dans son intégralité ». Assimiler les cheminots grévistes à des nantis qui gâchent les vacances des Français, dont ils n'ont d'ailleurs rien à faire, effectivement, c'est « équilibré ».

France Télévisions : pas d'investigation en interne

« La direction de France 3 PACA a répondu que notre antenne n'est pas au service de nous-mêmes et qu'un reportage sur le déménagement du site d'Antibes n'était pas concernant pour nos publics. » Au cours de la même commission déontologie, la direction a ainsi justifié le refus opposé aux journalistes de France 3 de consacrer un reportage sur les conditions du déménagement de leur propre rédaction d'Antibes à Nice. Alors même, précise le SNJ-CGT, que le sujet « intéresse les médias locaux et nationaux (*Le Canard enchaîné*, l'AFP), que « la cour régionale des comptes enquête sur cette opération d'un coût de vingt millions d'euros et qu'un rapport d'expert a souligné l'opacité de l'entreprise audiovisuelle dans cette affaire ». Le syndicat rappelle qu'« il est question d'argent public », la direction rétorque que « la cour régionale des comptes a juste émis un avis sur les modalités de versement ». Dans ce cas...

France Télévisions : l'Afrique maltraitée

« Le 28 juillet, pendant qu'Emmanuel Macron termine sa tournée en Afrique et qu'une manifestation contre la force des Nations unies en RDC fait dix-sept morts, le « 13 heures » de France 2 ne trouve rien de mieux que de s'extasier sur les fonds sous-marins et les touristes occidentaux qui font de la plongée à Zanzibar. Le week-end du 29-30 octobre, pas un mot, pas un *off*, ni sur France 2 ni sur France 3, sur l'attentat à Mogadiscio qui fait plus de cent morts. » Toujours en commission déontologie, le SNJ-CGT a cité ces deux exemples pour estimer que France Télévisions ne joue pas son « rôle [de] service public d'informer sur les enjeux politiques, économiques, écologiques, migratoires, sanitaires, etc, de l'Afrique », et déplorer des choix qui relèvent d'une « vision assez néocoloniale en somme ». Que répond la direction ? Rien, « car cette question ne relève pas de la déontologie mais des choix éditoriaux ».

Témoins Revue trimestrielle
du Syndicat national des journalistes CGT

Responsable de la publication: Emmanuel Vire.
Ont collaboré à ce numéro:
Textes: Ludovic Finez, Emmanuel Vire.
Rédaction en chef: Ludovic Finez.

Secrétaire de rédaction: Pablo Aiquel.
Révision: Francis Ambrois.
Rédaction graphique: Ilaë Roc.

Impression: Allages (01 41 98 37 97).
Commission paritaire: 0923 S 06290.
N° ISSN: 1281-1343.

Téléphone: 01 55 82 87 42 ou 01 55 82 87 41
Courrier électronique: contact@snjcgf.fr
www.snjcgf.fr
twitter.com/snjcgf

En cas de changement d'adresse
Merci de bien vouloir transmettre le plus rapidement possible au syndicat – contact@snjcgf.fr ou 01 55 82 87 42 – tout changement d'adresse afin de tenir à jour nos fichiers et de vous envoyer au bon endroit *Témoins* ou tout autre document.

Témoins
Nouvelle série, n° 87
décembre 2022

Sommaire

RETRAITES

Retour en images sur la mobilisation 4

DOSSIER

Journalistes pigistes : connaître ses droits pour mieux les défendre..... 5

« La profession s'est profondément précarisée »..... 6

« Ne pas parler à la place des pigistes, porter leurs revendications »..... 8

« Je n'arrive pas à vivre de la pige »..... 10

Quand précarité rime avec « vies empêchées »..... 12

Livre : pamphlet contre un modèle où tout est marchandise..... 14

Livre : tout avait pourtant si bien commencé..... 15



En supplément de ce numéro, retrouvez le "Manuel des droits des journalistes pigistes".

Défense des retraites et lutte contre la précarité, même combat

Les premières journées de mobilisation contre le saccage des retraites prennent des allures de déferlante. À Paris bien sûr, où seul le cabinet Occurrence – que des médias continuent pourtant de rémunérer pour cela... – avait le dos tourné quand les manifestants sont passés sous ses fenêtres, allant jusqu'à donner des chiffres inférieurs à ceux de la préfecture de police. Mais également en régions, des grandes métropoles jusqu'aux moyennes et petites villes. Le gouvernement a au moins réussi la performance de créer contre lui l'unité des huit centrales syndicales – une première depuis douze ans – et de mettre des millions de personnes dans les rues. Une mobilisation unitaire contre un projet injuste et brutal, consistant principalement à repousser de 62 à 64 ans l'âge légal de départ en retraite et d'accélérer le passage à 43 annuités – voire 44 dans certaines situations – de la durée de cotisation. Face à une opinion publique quasi unanime, le gouvernement est à la peine pour défendre ce qu'il a cru bon de qualifier de « projet de justice, d'équilibre et de progrès ». Pour cela, tout est bon, y compris les exemples fantaisistes, faux ou inexistant dans la réalité, mis en avant par les députés Renaissance pour assurer que certains profils bénéficieraient de ce projet.

Tout le monde partirait plus tard, y compris les "carrières longues"

Pourtant, les faits sont têtus : avec les changements pronés par le gouvernement, tout le monde partirait à la retraite plus tard, y compris les « carrières longues ». Quant au minimum de pension porté à 1 200 € brut, il ne concerne que les carrières pleines à temps plein et n'entraînera donc une hausse de 100 €, tant vantée par le gouvernement, que pour un nombre ridicule, voire nul, de personnes.

Le Conseil d'orientation des retraites le dit lui-même : le système des retraites par répartition n'est aucunement menacé par de graves déficits, pourtant annoncés comme insurmontables par le gouvernement. Quant à l'argument de l'augmentation de l'espérance de vie, il est à relativiser fortement. Tout d'abord parce que si elle a augmenté, c'est en partie grâce à la baisse de l'âge de la retraite. Ensuite parce que, depuis 2014, cette espérance de vie stagne. Enfin parce que 64 ans correspond précisément à l'espérance de vie en bonne santé. Autrement dit, c'est en moyenne après 64 ans – alors même que beaucoup seront obligés d'attendre 67 ans pour éviter la décote – qu'interviennent les soucis de santé sérieux. Sans compter que rien n'est prévu pour améliorer l'emploi des seniors qui, davantage encore qu'aujourd'hui, se retrouveront sans emploi dans les années précédant leur départ à la retraite. D'où une baisse de leur pension.

75 % de pigistes et de CDD parmi les premières demandes de cartes

Si tout le monde aurait à souffrir de telles mesures, la situation des salariés précaires aux carrières hachées – parmi lesquels les femmes sont surreprésentées – serait pire encore. Cela s'ajouterait aux coups de boutoir assésés aux privés d'emploi, le dernier en date étant la baisse de 25 % de la durée d'indemnisation. Les journalistes n'y échapperont pas. En 2022, la Commission de la carte d'identité des journalistes professionnels (CCIJP) comptait plus de 25 % de journalistes pigistes ou en CDD parmi les 33 626 cartes accordées et 3,85 % de journalistes au chômage. La part des pigistes et des CDD grimpe même à 75 % pour les seules premières demandes.

Et c'est parce que les droits des journalistes pigistes – les mêmes que ceux de tous les journalistes – sont trop souvent bafoués que le SNJ-CGT a publié un « Manuel des droits des journalistes pigistes », diffusé en supplément à ce numéro de *Témoins*. Comme on ne peut défendre que ce que l'on connaît, ce guide est voué à devenir le livre de chevet des journalistes pigistes mais également des élus du personnel dans les entreprises de presse. Car, comme le dit l'un d'entre eux, « il est essentiel pour un délégué syndical ou un syndicat de ne pas parler à la place des pigistes, mais de discuter avec eux et de porter leurs revendications ».

Emmanuel Vire, secrétaire général du SNJ-CGT

Beaucoup de monde, beaucoup de détermination

Paris, évidemment. Lille, Strasbourg, Rennes, Bordeaux, Lyon, Toulouse ou Marseille, bien entendu. Mais aussi Cambrai, Amiens, Reims, Troyes, Bourg-en-Bresse, Aubenas, Rodez, Angoulême, Tulle, Lamballe, Chartres, Gap, Lisieux... La France des grandes métropoles autant que celle des petites et moyennes villes vit depuis le 19 janvier au rythme du rejet du plan gouvernemental de saccage des retraites. Retour en images sur ces manifestations, grâce aux photos prises par les militants du SNJ-CGT.



JOURNALISTES PIGISTES Connaître ses droits pour mieux les défendre

Diffusé en supplément de ce numéro de *Témoins*, le « Manuel des droits des journalistes pigistes » publié par le SNJ-CGT a pour sous-titre « Connaître ses droits pour mieux les défendre ». Du calcul de la prime d'ancienneté à la façon de faire valoir un arrêt maladie ou de se présenter à une élection en entreprise, il répond à des questions très concrètes. Il présente également les textes qui constituent le statut de journaliste, quel que soit son mode de rémunération. Ce guide a été présenté lors d'une soirée de lancement, le 12 décembre à la Bourse du travail de Paris, dont les débats nourrissent le contenu de ce dossier.

Dossier réalisé par Ludovic Finez

“LA PROFESSION S’EST PROFONDÉMENT PRÉCARISÉE”



Le précédent guide du SNJ-CGT à destination des journalistes rémunérés à la pige datait de juin 2009. Comme ce dernier, celui publié en décembre se veut un outil pour comprendre et connaître ses droits, mais aussi pour les défendre.



« La profession s’est profondément précarisée et nous mettons cela en parallèle avec la concentration des médias. » Comme l’a rappelé Emmanuel Vire, le secrétaire général du SNJ-CGT, lors de la soirée organisée par le syndicat le 12 décembre à la Bourse du travail de Paris, la sortie d’un guide pour les journalistes rémunérés à la pige était une évidence. Un tel outil n’est cependant pas une première au SNJ-CGT. Le précédent a été édité en juin 2009, sous le titre « Pigiste, un journaliste à part entière ». Celui-ci, d’ailleurs toujours disponible sur notre site¹, exposait déjà les réalités vécues par les journalistes pigistes, ainsi que leurs droits. À commencer par la fameuse loi Cressard, qui fait des journalistes pigistes des salariés comme les autres. Le nouveau guide, édité fin 2022 et titré « Manuel des droits des journalistes pigistes », reprend bien entendu de tels éléments.

La partie 1 expose les motivations des trois « pères » de la loi Cressard, votée à l’unanimité le 4 juillet 1974. « Il s’agit de donner aux “pigistes” de presse des garanties professionnelles qui nous paraissent normales », indiquait, lors des débats au Parlement, le député Jacques Cressard, fils d’un journaliste à *Ouest-France* et syndicaliste. Et « plus important encore, de garantir ainsi l’indépendance du journaliste et, par là même, la liberté de la presse qui, dans notre démocratie, est fondamentale ». « Est-il

normal qu’il y ait encore des journalistes qui n’aient pas droit aux congés payés, au treizième mois, ni à la formation permanente, ni à l’affiliation aux Assedic, ni à la retraite complémentaire ? », questionnait de son côté le communiste Jack Ralite, ancien journaliste à *L’Humanité*. Enfin, le socialiste Georges Fillioud, rapporteur de la loi, ancien journaliste à Europe 1, voyait dans ce texte une « façon de supprimer une injustice et un anachronisme » face aux abus des patrons de presse.

Cette partie du manuel comprend également des témoignages de pigistes sur la façon dont ils vivent cette façon de pratiquer le journalisme. La deuxième partie explique où et comment se construit le droit du travail pour les journalistes, depuis les dispositions de la convention collective et du code du travail jusqu’aux négociations dans les branches et dans les diverses structures paritaires.

À la découverte de sa fiche de paie

La partie 3 – la plus développée – décortique un élément familier mais généralement très mal connu : la fiche de paie. L’occasion de décortiquer le mode de calcul du salaire brut, de l’ancienneté, du treizième mois, des congés payés, les droits à l’indemnisation de la maladie ou des accidents de travail, au chômage, à la formation...

« Cela peut paraître un peu fastidieux mais quand on y prête attention, chaque élément

nous en apprend sur nos droits », insiste Marion Esquerré, élue au Comité national du SNJ-CGT et principale rédactrice du guide. « Le bulletin de salaire a été soigné et simplifié. Le nombre de lignes a diminué mais certaines regroupent des choses très différentes », rappelle-t-elle. « Avant d’être pigistes, nous sommes des journalistes soumis à une convention collective, insiste Marion Esquerré. Nous avons théoriquement les mêmes droits que les postés, même si certains droits sont difficiles à adapter à notre condition de salariés multi-employeurs, non payés à l’heure. » Cela nécessite parfois de mettre en place des mécanismes particuliers.

« À l’Afidas, nous avons obtenu un accord sur un outil de financement à la formation spécifique aux journalistes pigistes, car il leur était difficile de faire valoir leurs droits à formation », illustre-t-elle. « Les journalistes connaissent mal leurs droits et certains employeurs ne veulent pas les appliquer », résume Marion Esquerré pour pointer l’utilité d’un tel guide. De sa propre expérience, elle tire un conseil : « Il ne faut pas hésiter à se contacter entre pigistes, ni à solliciter les élus dans les entreprises, qui parfois méconnaissent les réalités des journalistes pigistes sans être pour autant de mauvaises compositions. » ■

1. www.snjcgf.fr, en rubrique « Dossiers / Pigistes ».

“Ne pas parler à la place des pigistes, porter leurs revendications”

La première table ronde de la soirée du 12 décembre s'est intéressée à des exemples de mobilisations gagnantes pour les journalistes pigistes, à Mediapart, à NextRadioTV et au Groupe Moniteur. Le premier objectif est de rompre l'isolement des journalistes pigistes et leur permettre de se faire entendre, en créant un collectif.

« Comment, collectivement, on mène des luttes [pour que les journalistes pigistes] soient mieux rémunérés, aient de meilleures conditions de vie et de travail ? » C'est à cette question, résumée par le journaliste pigiste Clément Pouré, qu'ambitionnait de répondre la première table ronde. « Nous avons obtenu une revalorisation de la rémunération du feuilleton, mais pas sans difficulté, et ce n'est pas terminé, illustre Mathilde Goanec, déléguée syndicale SNJ-CGT à Mediapart. Nous avions demandé une augmentation conséquente, de 40 %. On s'est heurté à un changement de contexte économique, avec une inflation qui complique la collecte des abonnés. La section CGT de Mediapart – les journalistes stagiaires et pigistes et le personnel – a réagi vivement auprès de la direction, soutenue par un courrier des pigistes. Sans cela, même nous, élus, nous nous serions fait un peu endormir. Il y avait pour enjeu que la direction de Mediapart comprenne les conditions de vie des pigistes, qui composent une part importante du contenu du journal. Nous avons finalement obtenu une augmentation de plus de 10 %, avec à nouveau plus 5 % en septembre [2022], qui passera à 6 % en janvier [2023], et rouverture des négociations pour 2024. L'objectif est d'avoir un minimum de 20 % d'augmentation réelle. »

“Parler dans un espace d'échange confidentiel”
Chez NextRadioTV (BFM, RMC...), « un des premiers combats [au profit] des journalistes pigistes a été de les réunir, de créer

un collectif », témoigne Alban Azaïs, délégué syndical SNRT-CGT. « Nous avons créé un groupe Facebook il y a cinq ou six ans, poursuit-il. Cela paraît simple mais ça a été la première pierre, qui a permis de se parler dans un espace d'échange confidentiel. Ce collectif est unique. Nous avons mené des combats pour intégrer les journalistes pigistes dans le collectif de travail, dans la réflexion sur la ligne éditoriale. Nous avons tenu bon et obtenu la même augmentation pour les pigistes que pour les permanents [lors des négociations annuelles obligatoires de 2022]. Cela me tenait à cœur. » Autre victoire : les pigistes de NextRadioTV ont désormais droit, comme les autres journalistes du groupe, aux « congés spéciaux pour mariage, décès de proches, enfants malades. Nous avons également obtenu de conserver [la progression de] l'ancienneté pendant les congés maternité. » Soit ni plus ni moins qu'une égalité de traitement entre journalistes postés et pigistes, normalement imposée par la loi mais loin d'être appliquée partout. Reste que les inégalités demeurent. « Dans ma forme de presse, les journalistes pigistes sont souvent des femmes, qui, lorsqu'elles basculent en CDD, sont souvent à temps partiel », explique ainsi Alban Azaïs.

Un rappel à la loi signé du ministère du Travail

« C'est à la table des négociations que l'on gagne des acquis », lance de son côté Pablo Aiquel, du SNJ-CGT, élu au CSE du Groupe Moniteur. Il se souvient des négociations annuelles obligatoires (NAO) qui ont suivi les élections de 2020. La direction a affirmé

en substance : « Nous accordons tant [pour l'augmentation des salaires] aux journalistes en pied, pour le reste, nous ne donnons pas suite à vos revendications. » Exit, donc, les journalistes pigistes. « Une “mailing-list” a été créée pour les journalistes rémunérés à la pige et nous avons construit nos revendications, confie Pablo Aiquel. Encore une fois, on nous a répondu : “Nous ne donnons pas suite.” Alors on est monté en puissance. D'abord avec une lettre [des journalistes pigistes] non signée, puis une lettre signée. » Le travail mené par le collectif a également suscité une question posée au gouvernement par un sénateur PRG du Puy-de-Dôme, puis par un député PCF de l'Allier, pour déplorer que « les journalistes rémunérés à la pige restent trop souvent encore à l'écart de droits accordés à leurs collègues, en étant exclus

des augmentations individuelles de salaire et en même temps écartés des négociations collectives ». Fin avril 2022, Élisabeth Borne, alors ministre du Travail, a enfin répondu, rappelant qu'« aux termes de la loi, cette négociation obligatoire [en entreprise, sur la rémunération] porte également sur les salaires versés aux journalistes professionnels qui contribuent, de manière permanente ou occasionnelle, à l'élaboration d'un titre de presse ». « L'entreprise doit donc ouvrir cette négociation et il appartient aux acteurs du dialogue social, chacun pour ce qui le concerne, de s'emparer de cette discussion et de la faire aboutir », concluait-elle. Un « rappel à la loi » en quelque sorte, comme l'avait alors qualifié le SNJ-CGT dans un communiqué. Parmi les titres publiés par le Groupe Moniteur, certains sont très lus par les élus locaux. « Nous avons mis la pression lors du Congrès des maires, précise Pablo Aiquel. Nous avons aussi organisé une grève

des journalistes pigistes pendant les négociations. Pour la première fois, nous avons obtenu 3 % [d'augmentation], même si cela arrive avec dix ans de retard. Au moins, on connaît désormais la recette et on ne laissera pas passer de NAO sans être dedans. On ne pèse à la table des négociations que si on a des gens derrière nous pour créer un rapport de forces. »

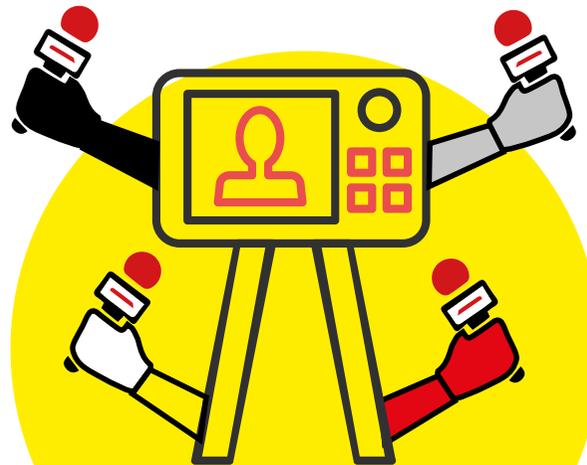
“Écouter les gens, connaître leurs problèmes”

On le voit, la création d'un collectif est une donnée fondamentale. Au Moniteur, il s'est d'abord constitué autour du pôle « collectifs ». « La première chose, c'est de bien écouter les gens, connaître leurs problèmes car, bien souvent, ils ne sont pas individuels mais collectifs. Mais évidemment, au début, on a peur de s'impliquer dans une action syndicale quand on est pigiste et non élu », note Pablo Aiquel. « Pendant la grève, nous avions le soutien des journalistes en pied. » Y compris des chefs : « Il faut savoir bien faire la différence entre qui commande les papiers et qui les paie. » À NextRadioTV aussi, « nous avons la chance d'avoir une solidarité entre permanents et pigistes », se félicite Alban Azaïs. « Il y a quelques jours, quand les permanents étaient en grève et que la direction a appelé les pigistes pour remplacer les permanents [grévistés], ils ont dit non. Mais il y a aussi un sentiment de peur légitime de la part des journalistes rémunérés à la pige. Je passe donc beaucoup de temps à faire de l'individuel. Et il est essentiel pour un délégué syndical ou un syndicat de ne pas parler à la place des pigistes, mais de discuter avec eux et de porter leurs revendications. » « J'ai été pigiste pendant dix ans, confie de

son côté Mathilde Goanec. J'en ai un souvenir précis et on voit le décalage avec ceux qui ne l'ont pas été. Dans notre liste aux élections, il y a toujours un journaliste pigiste. De même, avant les négociations [salariales], nous avons lancé un grand questionnaire pour définir les objectifs à tenir. Nous tenons des réunions spécifiques pour les journalistes pigistes. Il faut le systématiser deux fois par an. Nous sommes très redevables aux pigistes qui travaillent chez nous. Mais, honnêtement, ce n'est pas parfait, il reste des droits à conquérir. Chez nous, les pigistes ne travaillent pas dans nos locaux. »

La grève des pigistes de France 24

Cole Stangler, journaliste pigiste notamment pour France 24, installé à Marseille, a témoigné de « la grève d'il y a environ un an, un mouvement vraiment mené par les pigistes de France 24 ». « Je me souviens qu'au début, en octobre 2021, on se réunissait et on se disait qu'il fallait que l'entreprise respecte la loi en embauchant un certain nombre de pigistes, très nombreux [à France 24]. Certains syndicalistes nous ont incités à nous mettre en grève. Une motion de défiance, votée avec 60 % de participation, a contribué à montrer que nous avions cette intelligence collective. » « Défendre les journalistes pigistes, c'est avant tout leur décrocher un CDI », acquiesce Addala Benraad, du SNJ-CGT de RFI, qui évoque de son côté le collectif Spartacus des correspondants à l'étranger de la radio internationale et la grève qu'ils ont menée, que notre syndicat est le seul à avoir soutenue. « La grève a fait très peur [à la direction], assure la journaliste. Il est difficile de monter un collectif, mais cela peut payer. » ■



“Je n’arrive pas à vivre de la pige”

Parmi la centaine de personnes venues assister à la soirée du 12 décembre, les prises de parole n’ont pas manqué. Sarah, par exemple, qui « n’arrive pas à vivre de la pige ». « Je ne gagne même pas mille balles par mois, pourtant, je travaille pour de vrais journaux. Comment fait-on, quand on est mis en concurrence, pour faire naître nos revendications ? Je suis toujours pour la grève mais plus on est précaire, moins elle est possible, et plus le collectif est nécessaire. Je ne crois pas à la bataille par rédaction. Comment fait-on pour se regrouper avec toutes les rédactions, face au ministère de la Culture par exemple ? Je sais qu’on est censé être en CDI [quand on est journaliste pigiste], mais le savoir ne sert à rien pour trouver un logement. » « Je suis critique d’opéra, contributeur bénévole, témoigne un autre en formation, âgé de 24 ans. Je n’arrive même pas à décrocher de

piges. J’écris beaucoup mais je me demande comment en vivre plus tard. » Ou encore cette journaliste pigiste depuis deux ans en presse écrite, notamment pour *Le Monde diplomatique* : « Pourquoi notre tarif est-il fixé au nombre de signes ? C’est le plus injuste [mode de calcul], car ça ne reflète pas la quantité de travail. » Un photjournaliste témoigne de « la culture de la solitude chez les photographes » : « On est tout seuls dans notre coin. » Hélène, elle, travaille pour des studios de podcast. « Je fais beaucoup d’heures et il n’y a aucune transparence [sur les tarifs appliqués]. Où en est-on des négociations sur ces nouveaux médias ? »

L’importance des négociations de branche

Pablo Aiquel évoque alors les négociations de branche. « Pour la première fois, illustre-t-il, nous avons signé un accord avec la FNPS [Fédération nationale de la presse

d’information spécialisée. Auparavant, il existait un barème [au feuillet] différent, selon que le titre diffusait à plus au moins 5 000 exemplaires. En 2021, on était à 43 € le feuillet pour moins de 5 000 exemplaires. Au 1^{er} janvier 2023, on sera à 52 € le feuillet pour tous. »

Autre exemple : « Le Spiil [Syndicat de la presse indépendante d’information en ligne] a signé la convention collective des journalistes il y a six ans, sans avoir ouvert de négociations sur des barèmes minima. On s’est dit que cela faisait trop longtemps et nous avons mené une campagne sur les réseaux sociaux. Nous avons obtenu qu’ils nous présentent leur projet et, l’année prochaine [en 2023], il y aura ouverture d’une négociation. » Depuis, la première réunion a eu lieu, fin janvier. Pour le reste, « le syndicat est une boîte à outils », mais « c’est à vous de vous battre dans vos boîtes », insiste-t-il. ■

JOURNALISTES CARTÉS

En 2022, la Commission de la carte d’identité des journalistes professionnels (CCIJP) comptait **8 417 journalistes rémunérés à la pige ou en CDD** parmi les **33 626** cartes accordées.

Sans compter les **3,85 %** de journalistes au chômage.



25%

À LA PIGE OU EN CDD

Cette part des pigistes et CDD grimpe même à 75 % pour les seules premières demandes.

Pour 2019, l’Observatoire des métiers de la presse recense **20,5 %** de pigistes parmi les journalistes cartés, contre **17,1 %** en 2010.

Ces indicateurs de l’explosion de la précarité sont pourtant très en dessous de la réalité puisque les journalistes pigistes sont précisément ceux qui ont le plus de mal à obtenir la précieuse carte.

Audiens

PROFESSIONNEL·LE·S
DE LA PRESSE,
créez et entreprenez en toute sérénité !

Nous protégeons vos talents.

- Retraite complémentaire Agirc-Arrco | Assurance de personnes
- Congés spectacles | Accompagnement solidaire et social
- Services professionnels

www.audiens.org

Quand précarité é rime avec “vies empêchées”

La deuxième table ronde de la soirée a permis de replacer dans un contexte plus large les problèmes rencontrés par les journalistes pigistes, celui de la précarité, des attaques contre le salariat, des collectifs de travail de plus en plus mis à mal. Bref, celui d'un capitalisme débridé.

« Ce livre, vous auriez tous pu l'écrire. Je raconte une peine de cœur avec un employeur. J'ai vu deux offres de CDI me passer sous le nez, alors que c'était mot pour mot le poste que j'occupais en pigo depuis six ans. Cette histoire a vraiment impacté mon identité. » Ancienne journaliste pigiste, Anne-Claire Genthialon est l'auteur du livre *Le Piège du métier passion*, dans lequel elle témoigne de sa propre expérience (lire également page 15).

« Je travaillais en fait à un premier livre sur les conséquences de la précarité sur l'intimité. Mais ça butait sur la question du choix. On entend en effet souvent des choses du style : “Oui, mais ce métier, tu l'as choisi.” On vous fait également croire que vous avez un talent [personnel], et cela sappe la possibilité des luttes collectives. » Pour justifier le refus de l'embaucher, elle a entendu cet argument : « Tu as passé le seuil de l'employabilité, tu es trop efficace à la pigo. »

« Le mode de vie, la précarité qui découle de l'exercice [du journalisme] à la pigo, on va l'accepter dans un premier temps, reconnaît Anne-Claire Genthialon. Au départ, notre mission d'information est vue comme plus importante que le salaire. Et on se dit que tôt ou tard, on sera embauché. » Et puis, elle se rend compte que cela se fait au prix de « toute une vie empêchée, provisoire, où on reporte tout ». « Que faire, s'interroge-t-elle, quand cette stabilité n'arrive pas ? Cela génère de l'incompréhension avec les parents, quand ils ont dû déboursier 8 000 € pour votre école de journalisme. Ils peuvent croire que vous vous y prenez mal.

Avec mon conjoint journaliste aussi, cela a causé des problèmes quand, par exemple, il me posait la question d'une reconversion. Au point de devenir parano et de me dire qu'il est peut-être jaloux. »

« Il n'y a pas de *happy end*, prévient Anne-Claire Genthialon, j'ai toujours peur, même si je suis désormais en CDI [comme chargée de développement dans une société de production audiovisuelle]. Pas plus tard que la nuit dernière, j'ai rêvé que mon patron me virait. » « Vous ne vous en rendez pas compte mais vous êtes les personnes les plus productives, tellement vous êtes multitâches », lance-t-elle au public de journalistes pigistes de la Bourse du travail.

“Prédation” et “sombre loi du marché”

Dans son dernier livre, *L'Ensaucement du capital* (lire également page 14), Ludvine Bantigny, historienne spécialisée dans les engagements, l'histoire des mouvements sociaux, des insurrections et des révolutions, se penche sur « la prédation qui enrégimente le vivant dans la sombre loi du marché ». « J'ai beaucoup d'admiration pour le travail collectif de revendication et de résistance, confie-t-elle. C'est un système auquel les employeurs, quels qu'ils soient, n'échappent pas. On est dans une phase de capitalisme absolu, dans le sens où il touche à la dimension privée, à l'intime. On demande à l'individu d'être entrepreneur de lui-même. [...] Les suicides n'avaient pas lieu sur le lieu de travail avant les années quatre-vingt, grâce aux solidarités qui y existaient. »

« Les affects doivent avoir une place dans

une réflexion collective », assure l'historienne, qui poursuit : « C'est l'intelligence collective qui permet de bâtir des projets. Cela me fait penser à ce qui se passe dans la recherche, toute cette précarité et cette douleur, ce qu'Anne-Claire Genthialon appelle “les vies empêchées”. C'est l'école de l'acceptation, de la résignation et du “C'est comme ça”. L'idée qu'il n'y aurait pas d'alternative, que le capitalisme serait comme l'air qu'on respire. »

Ludvine Bantigny s'intéresse également à des sphères censées échapper aux travers du capitalisme et des relations marchandes : « Il y a le travail de Maud Simonet, qui a étudié le travail gratuit dans les associations¹. On peut être bénévole et être en situation d'auto-exploitation. Cela pose aussi la question des missions déléguées par la puissance publique aux collectivités. » Des modèles présentés à l'origine comme relevant de « l'économie collaborative » sont en réalité les produits d'un capitalisme poussé à l'extrême.

Emmanuel Macron, auteur en 2016 de l'essai *Révolution* dans lequel il décrit sa vision de la société, s'est ainsi fait un grand défenseur, notamment quand il était ministre de l'Économie, des modèles de contournement du salariat du type Uber. « Maintenant, il se garderait bien de le dire », estime Ludvine Bantigny, qui tient surtout à souligner que « beaucoup de conducteurs et de conductrices Uber ont choisi de se constituer en collectifs ».

Pour l'historienne, « il faut interpeller nos propres organisations syndicales et politiques » afin qu'elles intègrent ces problématiques. « À noter que la CGT a créé plusieurs

syndicats de livreurs à vélo, ce qui a supposé bousculer ses habitudes puisque les livreurs travaillent pour la plupart sous statut d'auto-entrepreneur et non de salarié. Ludvine Bantigny regrette cependant que « la question de la place de la démocratie au travail » ne soit pas suffisamment posée, ainsi que celle « des moyens de production ».

Elle s'intéresse au Front populaire de 1936 et « ce que je vois dans les archives est catastrophique », assure l'historienne. Elle évoque « la répression [de la mobilisation] par le gouvernement Blum-Salengro via l'armée, la police, la justice. » Dès les mois qui ont suivi mai 1936, explique-t-elle, « le patronat avait relevé la tête en contestant des hausses de salaires, les congés payés ». « Si on ne décide pas collectivement comment on veut travailler, le capitalisme nous balaitera toujours », souligne-t-elle, avant de convoquer une autre séquence historique. « L'idée de fédérer les forces me fait penser à la Commune de Paris. Ils s'appelaient les Fédérés. On dit beaucoup que [leur action] est un échec, écrasé dans le sang, mais il faut parler du bonheur et de l'émancipation qui l'ont accompagnée. Pour conduire à des vies dignes, il faut articuler nos luttes avec l'émancipation. »

“Partager un bonheur commun en faisant sauter les hiérarchies”

Denis Gravouil, secrétaire général de la CGT Spectacle, est le spécialiste à la CGT des questions d'assurance chômage. « Quand on a la qualification et le talent, on devrait être payé plus cher, mais c'est l'inverse, sous prétexte qu'on le fait par passion », note-t-il. « Il a fallu attendre 1969 pour que la présomption salariale des artistes soit reconnue, avec les conventions collectives qui en ont découlé. » La présomption de salariat des journalistes pigistes suivra cinq ans plus tard, avec la

loi Cressard.

Quant à l'assurance chômage, elle date de 1958.

« Elle n'est pas parfaite, reconnaît Denis Gravouil. Avant la réforme Macron, un chômeur sur deux seulement était indemnisé. » Depuis, cela a encore augmenté. Dans l'entreprise de casse en cours de l'assurance chômage, certains pans seront cependant préservés : l'Outre-mer, le contrat de sécurisation professionnelle

(dispositif réservé aux licenciements économiques et liquidations judiciaires), les dockers, les intermittents du spectacle... « Là où des rapports de force ont été créés », résume le syndicaliste. « Le patronat veut détruire l'intermittence au moins depuis 1986, mais les intermittents ont moyen de faire grève et les annulations de festivals, comme en 2003 et 2014, font peur. Certes, il y a des moyens de répression contre ceux qui se mettent en avant. »

Autre réalité : du fait du chômage, « des millions de travailleurs sont exclus du collectif », même s'il existe – notamment à la CGT – des comités de privés d'emploi et de précaires. « Il faut redonner des perspectives,



estime Denis Gravouil. À la CGT, nous travaillons ainsi à un nouveau statut du travailleur salarié. » « Ce qui me frappe quand je lis le programme du CNR [Conseil national de la Résistance], “Les Jours heureux”, c'est qu'il est très simple, il parle de principes, de partager un bonheur commun en faisant sauter les hiérarchies. »

1. Le Travail bénévole. Engagement citoyen ou travail gratuit ?, éditions La Dispute, 2010.

Pamphlet contre un modèle où tout est marchandise

Dans *L'Ensaucement du capital*, l'historienne Ludivine Bantigny fustige les logiques de prédation intrinsèques au capitalisme et esquisse en contrepoint les contours d'un monde dans lequel « nous pourrions vivre ».

« Dans les années 1970, la Ford Motor Company s'aperçut d'un grave défaut de conception de sa Ford Pinto, avec un risque d'explosion. Elle calcula qu'il lui serait plus rentable d'indemniser les familles des victimes plutôt que de rappeler les voitures. D'après des projections qu'elle connaissait, en moyenne, cent quatre-vingt personnes décèderaient chaque année pour cette raison. Comme, selon ses prévisions, l'indemnisation pour chaque victime se monterait à 200 000 dollars, soit environ 36 millions, c'était bien loin des 137 millions que lui aurait coûté le rappel : elle pouvait donc

tester là. » Voilà un des exemples choisis par l'historienne Ludivine Bantigny pour illustrer la « tendance destructrice » du capitalisme pour « prolonger sa propre vie ». Spécialisée dans les engagements, les mouvements sociaux, les insurrections et les révolutions, l'enseignante-chercheuse signe ce qu'on nomme un libelle, dans lequel elle décrypte « l'ensaucement du capitalisme ». « Ensaucement », un terme qu'elle accole à « l'Europe coloniale » décrite par Césaire, « elle qui suçait comme un vampire le sang, les terres, les biens et la dignité même ; qui ravalait l'humanité au rang amer des bêtes de somme : loin, très loin d'une supposée mission de civilisation ».

Un terme qui convient « tout autant [pour] désigner la prédation qui enrégimente le vivant dans la sombre loi du marché ». Une prédation dont elle nomme les victimes : « Djamel Chaar, un chômeur de 42 ans qui s'est immolé par le feu », « Yannick Sainsonetti, qui s'est pendu dans la chambre froide du magasin Lidl où il était salarié », « Paula Da Silva, une employée de La Poste qui s'est elle aussi suicidée »...

Dans la balance : vies humaines et profits

Autant de victimes, non pas d'un dévoiement accidentel, mais d'un système où « tout peut et doit se transformer en marchandise : tout, jusqu'à nos corps et nos esprits, au plus intime de nos pensées, à grand renfort de publicité. En ce domaine, hors de question de lésiner, les chiffres sont spectaculaires : 600 milliards de dépenses chaque année. » « Les calculs coûts/bénéfices sont un fondement du capital : à partir de quelle

somme les vies humaines sont-elles moins rentables que les profits ? », questionne Ludivine Bantigny. Ainsi, les compagnies pétrolières « qui savaient depuis le début des années 1970 l'impact catastrophique de l'énergie fossile sur le réchauffement climatique » mais « sans rien en dire et sans rien en faire ». Ou encore les ventes d'armes aux pires dictatures. L'autrice mentionne ainsi le travail du « média indépendant Disclose [grâce à qui] on connaît la liste exhaustive des armes françaises employées par l'Arabie saoudite et les Émirats arabes unis dans la guerre effroyable menée au Yémen ». Jusqu'au « recyclage [qui] est encore un marché, d'ailleurs très polluant ».

L'esquisse d'un autre monde

Une fois brossé le constat, connu et peu réjouissant, Ludivine Bantigny esquisse en quelques pages le monde dans lequel « nous pourrions vivre » pour remplacer celui de « l'appropriation privée », suivi de son corollaire de « subordination » et d'« exploitation ». L'autrice cite quelques ingrédients, « sécurité sociale étendue, propriété non lucrative et aussi collective que possible, accent mis sur l'usage et sur le droit d'accès ». « Mais surtout, insiste-t-elle, il s'agit d'en finir avec les exploités et les actionnaires : non avec leurs personnes mais leur logique propriétaire ». Bref, « un monde fondé sur la justice et l'équité », un « communisme », quitte à inventer un nouveau mot si ce dernier est jugé « trop abîmé, trop blessé » par l'histoire. ■

• L'Ensaucement du capitalisme, Ludivine Bantigny, éditions du Seuil.

L'ensaucement du capital

Ludivine Bantigny

Je lis le mot d'« ensaucement » à longueur de journée, de colonnes, de slogans. Alors je reviens à Césaire qui décrivait l'Europe coloniale suçante comme un vampire le sang, les terres, les biens et la dignité même, ravalant l'humanité au rang amer des bêtes de somme. Ensaucement : ce mot n'est pas réservé au passé. Il peut désigner la prédation qui enrégimente le vivant dans la sombre loi du marché. Le capitalisme a toujours été ensaucement : ses origines sont tachées de sang.

Seuil Libelle

Tout avait pourtant si bien commencé

Dans son livre *Le Piège du métier passion*, l'ex-journaliste Anne-Claire Genthialon raconte sa vie de précaire entre piges et CDD qui, malgré son investissement, ne débouchent jamais sur une embauche. Une chronique qui résonne avec beaucoup d'autres expériences.

L'histoire que nous conte Anne-Claire Genthialon est la sienne mais elle dépasse de loin son propre cas. Celui d'une étudiante en journalisme qui se décide à pousser les portes de la rédaction parisienne de ses rêves, où elle effectue un stage. Dès son diplôme obtenu, elle est rappelée pour un CDD de remplacement de congé maternité. « Je passe six mois parfaits, écrit Anne-Claire Genthialon. Tous les matins, je franchis les portes en bombant le torse comme un coq. Il n'y a pas de demi-mesure : j'adore ce que je fais, j'adore absolument tout. J'y passe mes journées, mes soirées aussi. Les collègues et certains chefs devenant mes amis, les frontières entre vie professionnelle et vie privée se brouillent et, ça aussi, j'adore. »

« Tout avait pourtant si bien commencé », donc. Une fois le CDD achevé, des piges suivent, entrecoupées de CDD, là et ailleurs. Puis la jeune journaliste vivra comme un privilège d'être conviée aux conférences de rédaction. Pour vivre, elle doit cependant piger ailleurs : « En moyenne, je jongle avec six employeurs en même temps. Certaines années, cela a pu être le double. » Sa cheffe

lui lâche, à la fin du CDD : « Je te ferai toujours travailler, mais ne compte pas sur moi pour te faire bouffer. » « Ça aurait pu me refroidir, mais au contraire cette phrase m'a attisée. Je suis convaincue que ma place est chez cet employeur. »

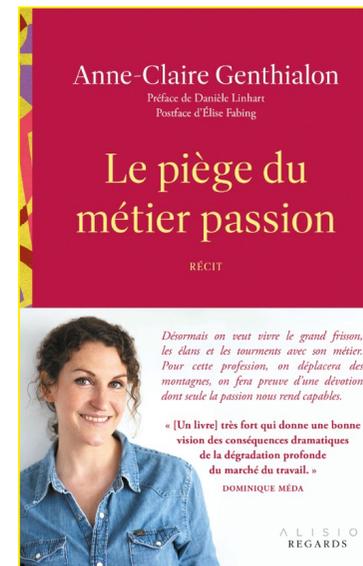
« Un pied dedans, un pied dehors »

Et c'est parti pour des années avec « un pied dedans, un pied dehors ». Des années à scruter avec angoisse le solde de son compte en banque, malmené par les piges mal payées ou versées en retard. Une « boulimie de travail [qui] vient, comme l'alimentation, combler un grand vide existentiel », parce que, forcément, « mon employeur pensera à moi le jour où une opportunité ou un poste plus pérenne se présentera ». Des années à faire, autant que possible, bonne figure, malgré un nouveau et, cette fois, « très long CDD » qui, pas plus que le premier, ne débouchera sur une embauche. Voilà refermé le « piège du métier passion » qui, dans l'espoir d'opportunités professionnelles, amène à tout accepter.

Jusqu'à, dans un « entêtement puéril », rejouer le syndrome de Stockholm, en prenant la défense de cet employeur qui ne se décide pas à passer le cap de l'embauche : « Je défends mordicus mon modèle précaire. Je légitime ma non-embauche. Je fais de la pédagogie sur les raisons de mon non-recrutement. [...] Je supporte de moins en moins qu'on critique mes choix. Mon employeur et moi, on est les Roméo et Juliette professionnels. »

Relation toxique

Le travail s'impose partout dans sa vie : dans sa tête, dans son appartement devenu bureau, dans sa relation avec son compagnon, journaliste lui aussi, en situation moins instable. L'autrice évoque son isolement professionnel et son sentiment de



déclassement, jusqu'à sa décision de mettre un terme à cette « relation toxique », en faisant jouer la clause de cession qui s'ouvre dans le journal. Anne-Claire Genthialon émaille son témoignage d'encadrés informatifs : droit à la déconnexion, survalorisation de la productivité, télétravail, retours au domicile parental pour raisons financières, inégalités salariales entre femmes et hommes... De quoi compléter, comme l'écrit dans la préface la sociologue du travail Danièle Linhart, un ouvrage qui « nous fait découvrir à travers une expérience personnelle, relatée avec talent, les affres de la quête de sens et de beauté dans le monde du travail tel que nous le subissons ». ■

• Le Piège du métier passion, Anne-Claire Genthialon, éditions Alisio.

En 2022,
la Macif a été élue
**Marque préférée
des Français***



**Et vous, pourquoi
préférez-vous la Macif ?**

Pour Mehdi, c'est pour
ses **prix compétitifs.**

Pour Albert, c'est pour son modèle
d'assureur mutualiste **sans actionnaire.**

Pour Huguette, c'est pour **la relation
avec son conseiller.**

Pour Laure, c'est pour **son service client
basé en France**.**



La Macif,
c'est **vous.**

* Étude réalisée du 12 au 13 janvier 2022 par La Marque Préférée des Français auprès de 1 022 français, représentatifs de la population française - terrain réalisé par OpinionWay - dans la catégorie « Compagnies d'assurance ».

** Certification AFRC Relation Client France. Certificat 95088 délivré à la Macif par Afnor Certification.
Pour en savoir plus : relationclientfrance.fr.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances.
Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.